



Signature falsifier pour formation

Par **sami**, le **25/04/2009 à 23:03**

Bonjour,rnrn je travail dans une entreprise de moin de 10 salaries et mon employeur m'a inscrit a une fomation (faf-sab) et aurai signer la fiche de presence alors que je n'ai jamais fait cette formation .quel son mes droits .

Par **jrockfalyn**, le **25/04/2009 à 23:16**

Bonjour,rnrnQuel est l'enjeu de votre question ? Qu'est-ce que cette formation FAF-SAB ?rnrnCette formation est-elle sanctionnée par un titre - ou diplôme - dont l'obtention est obligatoire pour exercer un emploi ou une fonction ? rnrnPar exemple si c'est une formation à la sécurité indispensable pour utiliser tel ou tel matériel (comme le CACES pour les grutiers ou la FIMO pour les routiers), il me paraît nécessaire d'attirer l'attention de l'employeur sur sa responsabilité en cas de pépin : faux usage de faux, homicide involontaire, faute inexcusable...rnrnSi vous êtes en mesure de prouver que vous n'avez pas pu assister à cette formation (carte de pointage qui prouve que vous étiez à votre poste de travail, par exemple), vous pouvez demander réparation à l'employeur qui a falsifié votre signature.